



« ÉCOLE BUISSONNANTE »

UNE ÉCOLE, POUR QUI, PAR QUI, A QUEL PRIX ? LES LIENS AVEC LES FAMILLES

POUR QUELS ENFANTS ?

La structure accueillerait les enfants :

- de 3 à 12 ans, répartis en deux groupes, soit une classe de 3 à 6 ans et une classe de 6 à 12 ans, réunies lors de temps communs ;
- tous les enfants dans leurs singularités et leurs besoins particuliers, ainsi les enfants dit en « échec scolaire », « précoces », porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité, en somme tous les enfants « différents comme tout le monde » sont les bienvenus, en fonction des effectifs et de la disponibilité de l'équipe;
- après une éventuelle période d'essai.

Les enfants forment deux groupes, mixtes et multi-âge qui favorisent la richesses des interactions, les occasions d'apprentissage et de réinvestissement des acquisitions, la solidarité et qui permettent également aux adultes un accompagnement différencié de l'enfant sur le long terme et donc la connaissance de sa personnalité et de sa progression.

PAR QUI ?

Des éducateurs et enseignants formés à diverses pédagogies , des intervenants bénévoles. Regarder nos souhaits à la page « Equipe »

A QUEL PRIX ?

La législation française ne permet de créer qu'une école dite « hors contrat », sans aucune participation de l'état, le **financement** est donc supporté par les parents.

Nous souhaitons qu'à terme l'éducation nationale (EN) reconnaisse que les écoles alternatives ont leur place dans le paysage éducatif et ont un rôle à jouer et soient donc subventionnées au même titre que les écoles publiques .

Une attention vigilante et une grande énergie sont déployées pour réduire la charge des familles au coût minimum, grâce aux demandes de subventions, aux dons sous diverses formes,aux manifestations conviviales ;

Le contrat de scolarité inclut un temps de participation des familles au fonctionnement du lieu (ex : entretien des locaux, fabrication de matériel, participation aux activités, ...)

Les tarifs appliqués ont pour seul objet de couvrir le coût de fonctionnement du lieu et du personnel et sont ainsi susceptibles d'être réévalués chaque année ;

Le salaire des enseignants est conforme à la convention collective des établissements hors contrats.

Nous étudierons toutes les possibilités afin que les difficultés financières ne soient pas un frein à l'inscription ou au maintien de leur enfant au sein de la structure.

Les prévisions budgétaires actuelles situent le montant autour de 2700 € par an (plus frais de scolarité 80€ et 20€ adhésion à l'association par famille) (ce qui reste malgré tout dans la fourchette basse des tarifs des écoles du même type fonctionnant de manière identique) .

LES LIENS AVEC LES FAMILLES :

Apprendre de la vie implique d'associer les parents au projet, ainsi :

- tout est mis en œuvre afin que les familles soient parfaitement informées et pour nous assurer qu'elles se sentent en accord avec les valeurs du lieu avant l'inscription et tout au long de l'année;
- des temps d'ouverture des classes aux parents souhaitant venir observer seront proposés au fil du temps;
- elles sont les bienvenues et vivement encouragées à participer à la vie du lieu et à s'impliquer dans son fonctionnement ;
- leur participation aux activités, sorties, à l'entretien et à la gestion collective du lieu est bénévole ;
- la gestion pédagogique donne lieu à des temps d'échanges et de réflexion mais reste définie par l'équipe.